

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



Né(e) le : / /

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

ÉVALUATION

CLASSE : Première

VOIE : Générale Technologique Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : LCA latin

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme : Justice des dieux, justice des hommes

CALCULATRICE AUTORISÉE : Oui Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : Oui Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 5

Néron accuse les chrétiens de l'incendie de Rome

En juillet 64 apr. J.-C., un formidable incendie ravage Rome. L'empereur Néron en profite pour se faire construire une immense et luxueuse demeure sur les décombres de plusieurs quartiers et pour faire reconstruire les autres lieux en ruine, selon des plans d'urbanisme et d'architecture novateurs, réalisant ainsi son rêve de fonder une Ville nouvelle. Cependant une rumeur se répand : Néron lui-même n'aurait-il pas donné l'ordre d'incendier Rome ?

Ceterum urbis quae domui supererant non, ut post Gallica incendia¹, nulla distinctione nec passim erecta, sed dimensis vicorum ordinibus et latis viarum spatiis cohibitaque aedificiorum altitudine ac patefactis areis additisque porticibus quae frontem insularum protegerent². Eas porticus Nero sua pecunia exstructurum purgatasque areas dominis traditurum pollicitus est. Addidit praemia pro cujusque ordine et rei familiaris copiis finivitque tempus intra quod effectis domibus aut insulis apiscerentur. Ruderi accipiendi Ostiensis³ paludes destinabat utique naves quae frumentum Tiberi subvectassent onustae rudere decurrerent ; aedificiaque ipsa certa sui parte sine trabibus saxo Gabino Albanove solidarentur, quod is lapis ignibus impervius est ; jam aqua privatorum licentia intercepta quo largior et pluribus locis in publicum flueret, custodes⁴ ; et subsidia reprimendis ignibus in propatulo quisque haberet ; nec communione parietum, sed propriis quaeque muris ambirentur. Ea ex utilitate accepta decorem quoque novae urbi attulere. Erant tamen qui crederent veterem illam formam salubritati magis conduxisse, quoniam angustiae itinerum et altitudo tectorum non perinde solis vapore perumperentur ; at nunc patulam latitudinem et nulla umbra defensam graviore aestu ardescere.

Et haec quidem humanis consiliis providebantur. Mox petita dis piacula aditique Sibyllae libri⁵, ex quibus supplicatum Vulcano et Cereri Proserpinaeque ac propitiata Juno per matronas⁶, primum in Capitolio, deinde apud proximum mare, unde hausta aqua templum et simulacrum deae perspersum est ; et sellisternia⁷ ac pervigilia celebrare feminae quibus mariti erant. Sed non ope humana, non largitionibus principis aut deum placamentis decedebat infamia quin jussum⁸ incendium crederetur. Ergo abolendo rumori Nero subdidit reos et quaesitissimis poenis adfecit quos per flagitia invisos vulgus Christianos appellabat. [...] Igitur primum correpti qui fatebantur, deinde indicio eorum multitudo ingens haud proinde in crimine incendii quam odio humani generis convicti sunt. Et pereuntibus addita ludibria, ut ferarum tergis contacti laniatu canum interirent, aut crucibus

¹ En 390 av. J.-C., les Gaulois avaient saccagé Rome. Un incendie avait probablement été déclenché, dont l'étendue semble cependant être restée limitée.

² Les larges rues devaient être bordées de portiques, afin de protéger les passants des intempéries et des fortes chaleurs.

³ Ostie, à l'embouchure du Tibre, à environ 30 km au sud-ouest de Rome, était le port de la Ville. Les marchandises venues de Méditerranée étaient acheminées jusqu'à la capitale de l'empire par voie fluviale.

⁴ Ces « gardiens » sont des fontainiers, chargés de contrôler le réseau de la ville, depuis les aqueducs jusqu'aux fontaines publiques, afin que personne ne détourne d'eau pour son usage personnel. Mais la corruption avait parfois raison de la probité de ces « gardiens ».

⁵ Les livres sibyllins sont un recueil d'oracles, qui indiquent quels rites et quelles prières il faut effectuer pour apaiser les dieux à la suite de tel ou tel phénomène extraordinaire grave et souvent inexplicable (hiver particulièrement glacial, tremblements de terre, etc.), appelé prodige ou présage.

⁶ Les matrones sont les épouses des citoyens romains, mères de famille dignes et respectables chargées de l'éducation des enfants et du bon fonctionnement de la maison.

⁷ Les sellisternes (de *sellae* et *sterno*) sont des banquets rituels offerts aux déesses, dont les statues sont, pour l'occasion, placées (*sterno*) sur des sièges (*sellae*).

⁸ Sous-entendu : « de Néron ».

25 adfixi, aut flammandi atque ubi defecisset dies in usum nocturni luminis urerentur. **[Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat et circense ludicrum edebat, habitu aurigae permixtus plebi vel curriculo insistens. Unde, quamquam adversus sontes et novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tamquam non utilitate publica, sed in saevitiam unius absumerentur].**

Tacite, *Annales*, Livre XV, XLIII-XLIV

Traduction

Cependant la partie de la ville qui ne fut pas occupée par la maison de Néron ne fut pas, comme après l'incendie des Gaulois, reconstruite sans plan d'ensemble, et au hasard, mais on mesura les alignements des pâtés de maison, on élargit les rues, on restreignit la hauteur des édifices et on ménagea des places, on ajouta des portiques pour protéger la façade des grands immeubles. Ces portiques, Néron promit de les faire construire à ses frais et de livrer aux propriétaires les emplacements de leurs maisons déblayés. Il fixa en outre des primes **(5)** selon le rang et les ressources de chacun et détermina un délai pendant lequel on les obtiendrait, une fois les demeures ou les immeubles achevés. Il établit que les marais d'Ostie recevraient les décombres et que les bateaux qui avaient remonté le Tibre avec une cargaison de blé redescendraient chargés de déblais ; et que les édifices eux-mêmes, dans certaines de leurs parties, seraient munis d'une armature non pas faite de poutres mais de pierre de Gabies ou d'Albe, parce que cette pierre n'est pas endommagée par le feu ; de plus, pour que l'eau, détournée par les abus des particuliers, coule plus abondante et en davantage d'endroits, à la disposition de tous, il institua des gardiens, il voulut que chacun eût, aisément accessible, ce qui était nécessaire pour éteindre les incendies, **(10)** et qu'il n'y eût plus de murs mitoyens, mais que chaque maison fût enclose dans ses propres murs. Ces mesures, bien accueillies pour leur utilité, contribuèrent aussi à embellir la nouvelle Ville. Il y avait pourtant des gens persuadés que la vieille disposition était plus saine, parce que l'étroitesse des rues et la hauteur des constructions étaient moins facilement pénétrées par l'ardeur du soleil, tandis que maintenant ces larges espaces ouverts, que ne protégeait aucune ombre, étaient embrasés d'une chaleur plus violente.

(15) Ces mesures étaient prises selon ce que peuvent prévoir les hommes. Ensuite on chercha à apaiser les dieux, on consulta les livres sibyllins et, sur leurs indications, on décida des supplications à Vulcain, à Cérès et à Proserpine, Junon fut implorée par les matrones, d'abord au Capitole, puis dans la mer la plus proche, où l'on puisa de l'eau dont on aspergea le temple et la statue de la déesse ; et des sellisternes et des veillées furent célébrés par des femmes qui avaient des maris. Mais aucun moyen humain, aucune largesse du prince, aucun rite destiné à apaiser les dieux ne pouvaient éloigner la rumeur infamante selon laquelle l'incendie avait été allumé sur ordre. **(20)** Aussi, pour étouffer ce bruit, Néron supposa des accusés et frappa des peines les plus raffinées les gens, détestés à cause de leurs mœurs criminelles, que la foule appelait « chrétiens ». [...] Donc, on arrêta d'abord ceux qui avouaient, puis, sur leur dénonciation, une foule immense, qui fut condamnée, moins pour crime d'incendie que pour sa haine du genre humain. Leur exécution fut transformée en jeu : on les revêtit de peaux de bêtes et ils périrent sous la morsure des chiens ou bien ils furent cloués à des croix, ou bien on y mit le feu, pour que, lorsque le jour baissait, ils brûlent et servent d'éclairage nocturne.

Traduction : Pierre Grimal, Paris, Folio classique, Éditions Gallimard, 1990

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique (3 points)

Définissez en contexte le sens du nom *flagitium* (l. 20).

B. Faits de langue (5 points)

Les verbes *solidarentur* (l. 8), *ambirentur* (l. 10) et *providebantur* (l. 15) sont-ils à la voix active, passive ou déponente ? Vous justifierez votre choix et expliquerez pourquoi l'emploi de cette voix met en relief le rôle de Néron dans cet extrait.

Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

Choix n°1 (Langue) :

Traduire les lignes 24 à 27 entre crochets (depuis *Hortos suos* jusqu'à *absumerentur*).

Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat et circense ludicrum edebat, habitu aurigae permixtus plebi vel curriculo insistens. Unde¹, quamquam adversus sontes et novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tamquam non utilitate publica, sed in² saevitiam unius absumerentur³.

Choix n°2 (Culture) :

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).

¹ *Unde* : « C'est pourquoi ».

² *in* : « pour satisfaire ».

³ Sous-entendre un sujet : *Christiani*.